

Commune de : ROMANECHÉ-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **11 avril 2024** sous la présidence de
Monsieur Yannick VACHER, Maire

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN et Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT adjoints.

Mesdames Monique DUTRAIVE ép. LENFANT, Marion PONT, Marie-France MONNET,
Messieurs, Frédéric BERGERON, Thomas PATENÔTRE, Philippe GUILLON,

Excusés : Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Joël BROUTIN
Monsieur Charles AHIAFOKPO représenté par Madame Josette GOMBERT
Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Madame Sandrine TITULO représentée par Monsieur Frédéric BERGERON
Madame Lisa FINET représentée par Madame Marion PONT

Absents : Madame Patricia FLAMY
Monsieur Thierry RATIGNIER

Monsieur Jean-Pierre REYNIER a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

Le conseil municipal approuve les comptes suivants :

➤ **Compte de gestion du receveur 2023 :**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :

Résultat d'exercice de :

335 569.69 en fonctionnement

21 138.23 en investissement

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :**

Le conseil municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à 16 voix pour approuve :

En fonctionnement :

Dépenses : 1 752 931.21

Recettes : 2 088 500.90

En investissement :

Dépenses : 621 417.17

Recettes : 642 555.40

Restes à réaliser : 503 986

➤ **Affectation des résultats :**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :

Excédent de fonctionnement : 6 993 637.82

Excédent d'investissement : 1 300 871.51

Restes à réaliser : 503 986
Affectation en réserve au 1068 : 0
Report en fonctionnement au 002 : 6 993 637.82

➤ **Vote des taux d'imposition :**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve :
Proposition du maintien du vote à taux constants
Taxe foncière bâti : 29.87
Taxe foncière non bâti : 16.90
Taxe habitation : 5.13

➤ **Vote du budget 2024 :**

Le conseil municipal approuve à 13 voix Pour et 4 abstentions (Mesdames Sandrine TITOLO, Marie-France MONNET et Messieurs Frédéric BERGERON et Thomas PATENÔTRE)
Equilibre en dépenses et en recettes
Section de fonctionnement : 8 582 965.82
Section d'investissement : 7 468 016.33

➤ **TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu la nécessité de modifier le tableau des emplois,

Vu l'avis en date du 14 mars 2023 du comité social territorial,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **approuve** le tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité à compter du 01^{er} janvier 2024

-

VENTE PARCELLE F349 Les Tuppinières :

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition d'acquisition reçue de la société LOCARILLE, concernant la parcelle cadastrée F349 sises les Tuppinières sur la commune de Romanèche-Thorins.

Il précise que la réalisation de cette vente était conditionnée par l'aboutissement de la procédure d'acquisition de plein droit de ce bien sans maître par la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 14 septembre 2023 par laquelle la commune a décidé d'exercer son droit en application des dispositions de l'article 713 du code civil et a autorisé le maire à procéder à l'acquisition de la parcelle F349 sise les Tuppinières pour une surface de 13 ares 34 centiares,

Vu l'acte administratif en date du 2 octobre 2023, portant prise en possession de l'immeuble sans maître publié aux services de la publicité foncière de Mâcon sous le numéro 7104P01 2023 PN°18353,

Vu l'avis rendu par les services France Domaine

Vu la proposition formulée par la société LOCARILLE, dont le siège est à Saint-Etienne-sur-Chalaronne 950 Chemin de Graboz, identifiée au numéro de SIREN 913600201,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que

toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Après étude du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Retient la vente de la parcelle cadastrée F349, sises les Tuppinières pour une surface de 13 a 34 ca, au profit la société par actions simplifiées LOCARILLE, pour un montant de 58 700 euros.

- **Charge** le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

➤ **Questions diverses :**

Accueil de loisirs :

Madame Gombert informe le conseil qu'une réunion à l'initiative de Maconnais Beaujolais Agglomération s'est tenue sur cette thématique avec les différentes communes du secteur sud.

Le projet d'ouverture d'un centre sur la commune de Romanèche-Thorins ne pourra pas être envisagé dès la rentrée de septembre pour des raisons de délais de procédure.

Une délégation de service public sera envisagée afin de répondre à ce besoin. L'ouverture est souhaitée pour les vacances de la toussaint.

Vergers de sauvegarde :

Monsieur Reynier informe le conseil du projet de vergers conservatoires sur le Bourg dans le cadre du réaménagement du centre village. Un dossier sera déposé auprès de la région Bourgogne Franche Comté en ce sens.

Afin que le dossier soit recevable, il convient dans un premier temps que l'association des « croqueurs de pommes » (association de bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales méritantes en voie de disparition) le valide.

Travaux de voirie 2024-2026 :

Le lancement de consultation des entreprises est prévu pour le 23 avril.

CMJ :

Madame Buffa informe le conseil qu'un projet d'olympiades entre les différents conseils communaux des jeunes du secteur est en prévision pour septembre 2024.

Travaux de bâtiments :

Monsieur Favre informe l'assemblée de travaux de démolition concernant le mur derrière l'école primaire donnant sur la montée de la route du Bourg.

La clôture sera rétablie avec un recul par rapport à l'emprise publique par un mur bahut surmonté d'un grillage. Un accès sera créé en décroché de 6 mètres par rapport à l'emprise publique.

Cet aménagement facilitera les projets de circulation alternée sur la montée du Bourg et permettra de créer un accès indépendant au logement situé au-dessus de l'école.

La création d'un logement VIF pourrait être envisagée.

Bibliothèque :

Les travaux de changement du système de chauffage sont programmés.

Local de l'ancienne poste :

Les locaux sont libérés par la poste qui a donné sa dédite au 31 mars. Une réflexion sera à mener sur le devenir de ce bâtiment.

Changement de conduites d'eau potable :

Des travaux de changement de conduite sur la route du Moulin à vent dans le centre bourg sont en cours.

Projet d'aménagement centre village :

Monsieur le Maire informe le conseil que les chiffrages concernant les enfouissements des réseaux électriques sur le Bourg seront prochainement présentés au conseil.

3 réunions de concertation ont été programmées afin de recueillir les souhaits des associations, des commerçants du centre Bourg et des habitants riverains (les 20/04, 24/04 et 11/05).

Sentier Géoparc :

L'étude de création d'un sentier *Géoparc* sur l'historique minier de la commune avance. Les réunions sont productives et la qualité du travail des bénévoles en charge des recherches est à souligner.

Une collaboration pourrait être envisagée avec les compagnons charpentiers pour la réalisation de couvertures destinées à la protection des panneaux explicatifs prévus sur le parcours.

Musée du compagnonnage :

Monsieur le Maire informe que le département a nommé un cabinet d'étude pour l'aménagement de l'ancienne maison de Pierre François GUILLON qui jouxte le musée.

Concours des maisons Fleurie :

Madame Pont souligne l'intérêt que pourrait avoir la collectivité à présenter un dossier pour ce concours, notamment pour l'obtention de nouveaux conseils en matière d'aménagement de nos espaces verts.

La séance est close à 21h55

Parole est donnée à la salle

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre REYNIER



Le Maire,

Yannick VACHER

